

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Document de séance*

3.2.2009

B6-0093/2009

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 113 du règlement

par Theodor Stolojan, Marian Zlotea, Rares Niculescu, Flaviu Călin Rus, Dragos David, Maria Petre, Iosif Matula, Sebastian Bodu, Alexandru Nazare, Adrian Manole, Marian-Jean Marinescu et Constantin Dumitriu

sur la création d'un Centre européen de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie

**B6-0093/2009**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur la création d'un Centre européen de prévention et de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie**

*Le Parlement européen,*

- vu le rapport Angelili adopté en session plénière par le Parlement européen le 3 février 2009 sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie,
  - vu l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui prévoit le droit des enfants à la protection et aux soins,
  - vu l'article 34 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant,
  - vu la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels,
  - vu l'article 113 de son règlement,
- A. considérant qu'une coopération entre tous les États membres est nécessaire au niveau tant diplomatique qu'administratif pour résoudre les cas transfrontaliers,
- B. considérant qu'il importe de faire cesser l'exploitation sexuelle et la pédopornographie,
1. invite le Conseil et la Commission à arrêter des initiatives visant à créer un Centre européen pour la prévention et la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie;
  2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux États membres de l'Union européenne.